

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Drac aval

Communes de
Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Fontaine,
Grenoble, Le Pont-de-Claix, Noyarey,
Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage,
Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroise et Vif

Note de présentation 1 - Annexes relatives à la procédure

Dossier de consultation n° 2 des POA
Décembre 2021



Annexe 1-1 – Arrêté préfectoral de prescription du PPRI

Annexe 1-2 – Arrêté préfectoral modifiant le périmètre d'étude du PPRI